

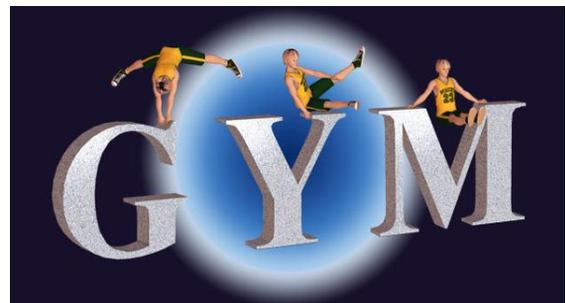
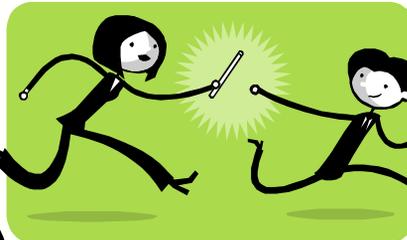
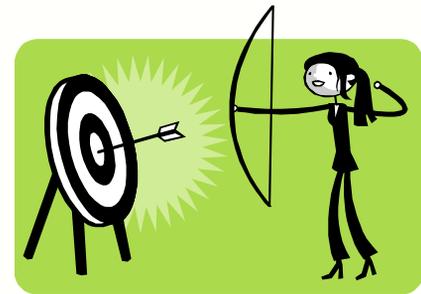
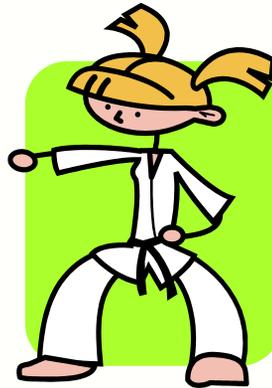


# Éducation Physique et Sportive



## Sport école 2009-2010

Écoles élémentaires et maternelles  
ville de TOURS



# Le sommaire

Mot du Maire de Tours .....	p 1
Mot de l'Inspecteur d'Académie .....	p 2
Mot des I.E.N. ....	p 3
Situation géographique des sites .....	p 4
Les sites, leurs activités, les cycles .....	p 5
La Charpraie .....	p 6- 7-8
Le Dojo Van Hauwe .....	p 9-10-11
Pôle nautique du Cher –canoë-kayak .....	p12-13-14
Site de Raspail.....	p 15-16-17
La Milletière – bicyclette .....	p 18-19-20
Gymnase des minimes (escalade) .....	p 21-22
Gymnases Clouet et St Exupery .....	p 23-24-25
Écoles tours centre et Sud ( Hockey Éducatif )...p	26-27
Golf de la Gloriette (golf éducatif) .....	p 28-29-30
Patinoire Municipale de Tours .....	p 31-32-33
Centre Aquatique du Lac .....	p -34-35-36
Piscine G.Bozon .....	p 37-38-39
Piscine des Tourettes .....	p 40-41-42
Molière et St Exupery ( tir à l'arc).....p	43-44-45
Contacts Éducation Nationale, Ville de Tours et compagnies de transports.....	p 46
Fiche d'inscription Tours Nord .....	p 47
Fiche d'inscription Tours Centre/Sud.....	p 48

# LE MOT DU MAIRE DE TOURS



**P**ar les valeurs universelles qu'il véhicule, le sport constitue un moyen unique d'épanouissement personnel, mais aussi collectif, où chacun doit pouvoir trouver sa place. Chez les plus jeunes en particulier, il prend une place fondamentale, en favorisant les échanges, l'apprentissage d'une forme de citoyenneté et les moments de plaisirs partagés.

A ce titre, la pratique sportive en milieu scolaire n'en est que plus capitale. Depuis plus de trente ans, la Ville de Tours est partenaire de l'Inspection Académique d'Indre-et-Loire pour l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive pendant le temps scolaire. Ses Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives – dont les compétences sont largement reconnues - apportent un soutien technique aux Professeurs des Écoles, en coordination avec les Conseillers Pédagogiques Départementaux et les Conseillers Pédagogiques de Circonscription.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, l'ensemble des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives est positionné au sein de la cellule de Gestion des Activités Sportives, rattachée à la Direction des Sports et des Grandes Manifestations de la Ville. Cette structure va poursuivre et amplifier ses efforts en faveur de la pratique sportive scolaire.

La Collectivité met ainsi tous les moyens en œuvre, afin de favoriser le sport à l'école et lui permettre de transmettre ses valeurs fondamentales – sens de la solidarité, respect d'autrui ou encore travail collectif.

Je ne peux que m'en féliciter et souhaiter que cette plaquette, en vous permettant de choisir les activités et les sites retenus pour la pratique sportive la mieux adaptée, contribue à la réussite de votre projet pédagogique.

Bonne année scolaire à toutes et à tous !

**Jean Germain**  
Maire de Tours  
et Président de l'agglomération tourangelle  
Tour(s) Plus

# LE MOT DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE



## MOT DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Tours, le jeudi 4 juin 2009

L'Inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles de la ville de Tours

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education nationale chargés de circonscription

inspection académique  
Indre-et-Loire

académie  
d'Orléans-Tours  
éducation  
nationale

Inspection académique  
d'Indre-et-Loire

Dossier suivi par :  
Maité Dudé, IEN adjointe

N° 243.06.09

Tél. 02 47 60 77 90  
Fax 02 47 60 77 79  
ce.ia37  
@ac-orleans-tours.fr

Cité administrative  
du champ Girault  
38 rue Edouard Vaillant  
B.P. 4212

37042 Tours Cedex 1

**OBJET** : EPS 1<sup>er</sup> degré.

Pour l'année scolaire 2009-2010, la ville de Tours et l'Inspection Académique présentent aux écoles de la ville des propositions d'accompagnement et de diversification des enseignements de l'Education Physique au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques.

La collectivité met à disposition des classes de la ville, des moyens particuliers :

- de transport pour que les élèves puissent rejoindre des équipements collectifs extérieurs aux établissements scolaires,
- d'encadrement et d'enseignement pour que, sur demande des maîtres, des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives contribuent aux apprentissages scolaires dans un certain nombre d'activités comme la natation (obligatoire au moins du CP au CE2), le kayak, l'athlétisme, le patinage... (la liste et les fonctionnements des activités, selon les sites sont détaillés sur des fiches ci-jointes).

Il appartient à chaque école, chaque enseignant, en fonction d'une double programmation d'EPS 1 – de cycle et de classe – de postuler selon les conditions exposées, pour bénéficier des ressources et modes d'interventions présentés dans ce document.

Bien entendu ces interventions doivent être complémentaires de l'activité du maître et placées sous sa responsabilité. Elles ne peuvent se substituer à son enseignement ni constituer les 3 heures hebdomadaires d'EPS .

Il convient de rappeler que, sauf pour les activités à taux d'encadrement renforcé (natation – kayak), le concours des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives n'est pas imposé.

  
Jean-Louis MERLIN

# LE MOT DES I.E.N.



## MOT DES INSPECTEURS

Tours, le 31 mai 2009



L'Inspectrice de l'Education nationale de Tours Centre  
L'Inspecteur de l'Education nationale de Tours Nord  
L'Inspecteur de l'Education nationale de Tours Sud

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
des écoles élémentaires de Tours

### Inspection académique d'Indre-et-Loire

Dossier suivi par :  
Maïté Dudé, IEN adjointe

N°259.05.08

Tél. 02 47 60 77 90

Fax 02 47 60 77 79

ce.ia37

@ac-orleans-tours.fr

Cité administrative  
du champ Girault  
38 rue Edouard Vaillant  
B.P. 4212

37042 Tours Cedex 1

**OBJET** : Organisation des activités d'Education Physique en partenariat avec les Educateurs Territoriaux.

Le service Enseignement de la ville de Tours vous fait parvenir les documents élaborés en concertation (Inspection académique/Ville de Tours) qui permettront d'organiser les activités d'Education Physique en partenariat avec les Educateurs Territoriaux des différents sites sportifs pour l'année scolaire 2009-2010.

Nous vous demandons de lire attentivement les modalités d'organisation de ces activités et d'informer les enseignants de votre école en diffusant les fiches de sites, selon les cycles d'enseignement (photocopies pour chaque classe concernée).

Il va de soi qu'avant d'inscrire sa classe à de telles activités, chaque enseignant doit avoir une connaissance précise du contenu des fiches correspondantes.

Pour renforcer le partenariat entre les Maîtres de l'Education Nationale et les Educateurs Territoriaux de la Ville de Tours et s'accorder sur le projet de chaque site, ceux-ci seront conviés à participer aux réunions préparatoires organisées, pour les activités de la période 1, dans la semaine du 21 septembre au 25 septembre 2009.

D'autre part, nous demandons aux équipes pédagogiques d'intégrer les activités en partenariat dans la programmation de l'ensemble des activités EPS, par cycle et par école. Nous vous recommandons d'utiliser le document proposé par l'équipe départementale EPS 1<sup>er</sup> degré 37 (document à télécharger sur le site de la mission EPS : <http://ia37.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/mission-eps/>) diffusé dans chaque école ou disponible à l'Inspection (en particulier les tableaux de classe et les tableaux de cycle, que vous nous ferez parvenir en septembre).

Nous vous rappelons que l'horaire d'enseignement avec intervenant quelle que soit sa discipline, doit être limité. Ainsi, pour ce qui concerne l'EPS (108H annuelles/3H par semaine), une part importante des enseignements doit être assurée par le maître seul avec ses élèves.

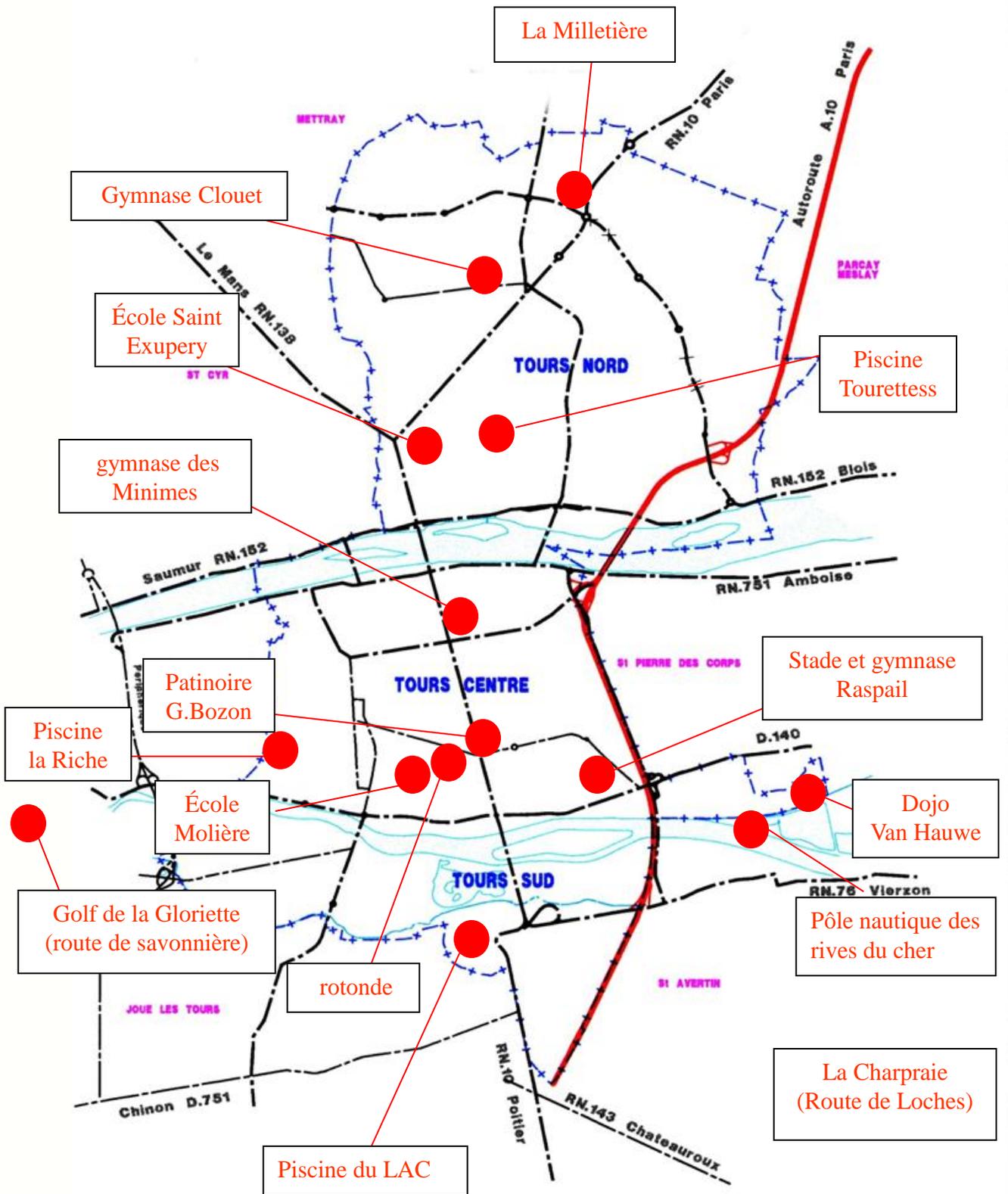
De ce fait, pour chaque classe, l'inscription à ces activités comme à celles d'autres associations partenaires agréées doit être limitée à deux choix pour l'année scolaire, pour des sites éloignés qui nécessitent un temps de déplacement important. Néanmoins, la participation aux activités aquatiques, prioritaires celles-ci, n'exclura pas un deuxième choix.

Christophe Clair,  
IEN Tours Centre

Yan Martin,  
IEN Tours Nord

Dominique Souvent,  
IEN Tours Sud

# Situation Géographique



# SITES, ACTIVITÉS, CYCLES, PÉRIODES, TRANSPORTS

Sites	activités	pages	période	Écoles de:	Cycle	Transport
CHARPRAIE	Orientation Endurance Sport collectif	6-7-8	1	Tours Centre et Sud	Cycle 3	bus
	Orientation Athlétisme Sport collectif		3			
DOJO VAN HAUWE	Jeux opposition	9-10-11	1-2-3	Tours Centre et Sud	Cycle 2	bus
	Jeux gymniques		1-2-3			
Pôle nautique rives du cher	Kayak	12-13-14	1-3	Tours Centre et Sud	Cycle 3	bus
RASPAIL	Endurance Sport collectif	15-16-17	1	C.BERNARD FLAUBERT DIDEROT VELPEAU RASPAIL	Cycle 3	À pied
	Gymnastique Acrogym		2			
	Badminton Athlétisme		3			
MILLETIERE	Vélo	18-19-20	1-3	Tours Nord	Cycle 3	Bus
GYMNASE DES MINIMES	Escalade	21-22	2	Tours Centre Et proximité	Cycle 3	À pied
GYMNASES CLOUET ST EXUPERY	Expression corporelle	23-24-25	1	Tours Nord	Cycle 2-3	Bus À pied
	cirque		2			
	Acrogym		3			
DANS LES ECOLES	Hockey éducatif	26-27	2	Tours Centre Écoles de proximité	Cycle 3	À pied
GOLF DE LA GLORIETTE	Golf Éducatif	28-29-30	1-3	Tours Centre et Sud	Cycle 3	Bus
PATINOIRE MUNICIPALE	Patinage	31-32-33	1-2-3	Tours Centre Sud et Tours Nord	Cycle 2-3	Bus
PISCINE DU C.A.L.	Natation	34-35-36	1-2-3	Tours Centre et Sud	Cycle 2-3	Bus
PISCINE G.BOZON	Natation	37-38-39	1-2-3	Tours Centre et Sud	Cycle 2-3	Bus
PISCINE DES TOURETTES	Natation	40-41-42	1-2-3	Tours Nord	Cycle 2-3	Bus
MOLIERE ou SAINT EXUPERY	Tir à l' arc	43-44-45	2	Écoles de proximité	Cycle 3 CM1-CM2	À pied

# SITE de la CHARPRAIE

**Parc de 29 hectares, situé à 10 km de Tours, sur la route de Loches :**

- espaces boisés
- espaces aménagés pour la pratique des sports collectifs
- salle d'accueil pour l'habillage et le déshabillage

**Responsable du site :**

**M.Laurent MULLER** ☎ **02 47 28 00 14**

**Activités proposées :**

- Orientation
- Endurance
- Athlétisme
- sports collectifs

**Coordinateur Éducation Nationale :**

**C.P.C. Tours Sud: M.Laurent VIVES** ☎ **02 47 70 19 16**

**Courriel: [cptourssud@ac-orleans-tours.fr](mailto:cptourssud@ac-orleans-tours.fr)**

**Compagnie de transport :**

**Kéolis** ☎ **06 19 03 85 69**



## Site de LA CHARPRAIE

### Activités proposées:

Activités athlétiques – course longue – sports collectifs – activités d'orientation

### Périodes de fonctionnement:

**Période 1** : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009

Période 2 : pas d'activité en période hivernale

**Période 3** : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

### Niveaux des classes:

Les activités concernent les classes du cycle 3

La priorité sera donnée aux classes urbaines défavorisées par l'environnement proche et par le manque d'installations sportives à l'intérieur de l'école.

### Jours de fonctionnement et durées des séances:

Les activités durent la 1/2 journée: prévoir 1 h pour le transport et la mise en tenue

Chaque séance hebdomadaire dure environs de 2 heures.

En cas d'absence prévue du maître non remplacé, le transporteur et l'éducateur seront prévenus la semaine précédente. Si l'absence du maître est fortuite, le directeur préviendra le plus tôt possible le transporteur et l'éducateur responsable du site.

### Transport:

Des bus sont mis à la disposition des écoles par la Mairie de Tours.

L'organisation des circuits de ramassage s'effectue en fonction du secteur géographique et de l'éloignement entre les classes d'écoles différentes.

### Tenue nécessaire:

La tenue de sport complète doit se trouver dans un sac. Elle comprend:

- 1 survêtement
- 1 paire de chaussures de sport
- 1 coupe vent pour l'hiver
- 1 serviette de bain

**Les enseignants seront également en tenue de sport.**

### Activités:

À partir du projet de site, chaque enseignant prépare son projet trimestriel en tenant compte:

- Pour la classe, de la programmation des compétences et activités physiques réparties dans l'année scolaire et le cycle 3.
- Pour le cycle 3, de la programmation sur 3 ans des activités proposées sur les différents sites d'éducation physique.

### Matériel mis à disposition:

Le matériel sera fourni par la mairie de tours

**Réaliser une performance mesurée :**

- Courir longtemps

*Une rencontre entre élèves d'une course en durée en fin de période*

- Activités athlétiques
  - Courir vite ou régulièrement
  - Sauter loin et se détendre verticalement
  - Lancer des objets variés

*Une opération « OUVERTURE SUR L'ATHLÉTISME » clôturera la période*

**Adapter ses déplacements à différents types d'environnement**

- Activités d'orientation
- Prendre des informations sur le terrain et les interpréter
- Lire des messages et orienter un plan

*Un parcours nature clôturera la période (forêt de Larçay ou Bois des Hâtes)*

**S'affronter individuellement ou collectivement**

- Jeux et sports collectifs

*Un tournoi inter-classes clôturera la période*

**Encadrement :**

Éducateurs de la Ville de Tours (ETAPS)

Sur le terrain, dans le cadre d'un échange au sein de l'équipe, l'enseignant prendra une ½ classe ; l'éducateur prendra l'autre ½ classe avec les possibilités de rotation selon l'organisation pédagogique choisie.

Ville de Tours	Inspection de l'Éducation Nationale
<b><u>Laurent MULLER</u></b> ☎ 02-47-28-00-14	<b><u>Laurent VIVES</u></b> ☎ 02-47-70-19-16 <a href="mailto:cptourssud@ac-orleans-tours.fr">cptourssud@ac-orleans-tours.fr</a>

# DOJO VAN HAUWE

près du Centre Technique Régional Omnisports ☎ 02 47 44 44 60

## Description du site :

Le dojo de TOURS est une structure sportive de haut niveau située dans le COMPLEXE SPORTIF DE ROCHEPINARD, que la Ville de TOURS et le J.C.T. prêtent aux écoles de TOURS :

- le tapis formé de 5 espaces de jeu, soit une aire de sol mou de 765 m<sup>2</sup> (15 m x 51 m)
- 4 vestiaires collectifs et les toilettes.

Responsable du site : Mlle BASMAISON Corine ☎ 06 03 01 74 48

Activités proposées :- jeux d'opposition -Jeux gymniques

## Coordinateur Éducation Nationale :

C.P.C. Tours Sud: M.Laurent VIVES ☎ 02 47 70 19 16

Courriel: [cptourssud@ac-orleans-tours.fr](mailto:cptourssud@ac-orleans-tours.fr)

Transport : KEOLIS ☎ 06 10 02 68 62



## FICHE SIGNALÉTIQUE

Année scolaire 2008-2009

ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE



### Dojo VAN HAUWE

#### **Activité proposée : JEUX D'OPPOSITION ou JEUX GYMNIQUES**

#### **Niveaux des classes concernées et priorités :**

du CP au CE2

##### **Priorités :**

- . les classes qui manquent d'installations sportives disponibles près de l'école.
- . les classes situées en Z.E.P.

#### **Périodes de fonctionnement :**

- Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009
- Période 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010
- Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

#### **Jours de fonctionnement et durée des séances :**

1 séance d'une heure par semaine pour chaque classe les LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI de 9H à 11H et de 14H à 16H.

En cas d'absence prévue du maître, non remplacé, celui-ci doit prévenir la semaine précédente le transporteur et l'éducatrice territoriale.

Si l'absence du maître est fortuite, c'est le directeur de l'école qui prévendra le plus tôt possible.

#### **Transport:**

Des bus sont mis à la disposition des écoles par la Mairie de Tours.

L'organisation des circuits de ramassage s'effectue en fonction du secteur géographique et de l'éloignement entre les classes d'écoles différentes.

#### **matériel mis à disposition :**

40 cerceaux, 27 cônes, 20 bâtons, 14 médecine-balls de 1,5 kg, 40 foulards de 4 couleurs, 20 cordes à sauter, des ballons en mousse, 10 cordes de 3 m, 5 m, 10 m pour les jeux ou pour matérialiser des lignes et zones sur le tatami.

De nombreux blocs modules et gym-modules Wesco de toutes tailles et formes, des tapis de réception pour le saut, des poteaux et barres.

#### **tenue - matériel nécessaire :**

Il est obligatoire que les enfants et les enseignants aient une tenue appropriée à cette salle de sport spécialisée :

- un pantalon de survêtement (ni pantalon de ville, ni "jean", ni jupe)
- un polo et/ou un haut de survêtement solide

Cette tenue de sport réservée à l'activité sur le tatami sera rangée dans un SAC PERSONNEL. Ces vêtements doivent être PROPRES, ils peuvent être usagés, les prévoir peu fragiles.

## Règles particulières :

Les activités sur le tapis se pratiquent les pieds nus, **PROPRES**.

L'enfant ne peut pas pratiquer l'activité avec les vêtements qu'il porte à son arrivée à l'école, le matin (présence de sable).

## Activité jeux d'opposition:

Les dix ou onze séances d'une heure sont décrites dans deux **UNITES D'APPRENTISSAGE** (niveau 1 et 2). Cette activité fait appel aux **JEUX DE TRADITION ENFANTINE, JEUX DE COOPERATION, JEUX COLLECTIFS D'OPPOSITION et JEUX DE LUTTE A DEUX;**

Les situations organisées (collectives, en ateliers ou duels) ont pour support les actions suivantes :

**SE DEPLACER - TIRER - POUSSER - PORTER - TRANSPORTER - SOULEVER - MANIPULER - MAINTENIR - IMMOBILISER - RETOURNER - RENVERSER - DESEQUILIBRER - FAIRE TOMBER - SAVOIR TOMBER.**

Dernière séance : tournoi **par équipe**

## Activité jeux gymniques:

Les 10 ou 11 séances d'une heure sont décrites dans deux **UNITES D'APPRENTISSAGE** (niveaux 1 et 2). Cette activité fait appel aux **JEUX DE TRADITION ENFANTINE**, mais aussi à des **FORMES GYMNIQUES** spontanées (ateliers, parcours), à des **MANIPULATIONS DE PETITS MATERIELS** en relation avec le **SOL MOU**, à la **PRISE DE RISQUE EVALUEE** (vers "l'exploit gymnique" en toute **SECURITE**) et à la **DECOUVERTE DE DIVERSES FORMES D'EXPRESSION PAR LE MOUVEMENT**.

L'utilisation de nombreux **BLOCMODULES** et **GYMMODULES WESCO** permet de **CHUTER** avec relâchement, **SAUTER et SE RECEPTIONNER, SE DEPLACER, S'EQUILIBRER, RAMPER, TOURNER AU SOL, ROULER, POUSSER, TIRER, PORTER, TRANSPORTER, SE RENVERSER.**

Dernière séance : tournoi « **inter-classes** »

## Encadrement :

L'activité est pratiquée en **CO-EDUCATION** : chaque enseignant reçoit l'aide d'une éducatrice municipale agréée par l'Inspecteur d'Académie.

Les deux enseignants travaillent en bonne harmonie avec le groupe-classe et définissent les modalités d'intervention adéquates aux situations pédagogiques choisies. La formule la plus communément adoptée sera l'intervention d'un **ENSEIGNANT** face à un **DEMI-GROUPE**, chacun agissant en **COMPLEMENTARITE** selon les objectifs retenus.

Les objectifs de l'activité de **JEUX D'OPPOSITION SUR SOL MOU et JEUX GYMNIQUES** sont les mêmes pour les 2 intervenants.

**Le maître ou la maîtresse** développera une organisation privilégiant toutes les situations collectives : jeux du document pédagogique pris en référence ou une pédagogie privilégiant la mise en confiance et la conscience corporelle.

"JEUX DE LUTTE" 52 jeux pour l'école élémentaire.

Éditions REVUE E.P.S. 11, avenue du Tremblay 75012 PARIS.

**L'éducatrice municipale** aura une approche pédagogique privilégiant **les situations "à deux" : à mi-distance et corps à corps ou une approche pédagogique privilégiant certains aspects techniques élémentaires de l'activité gymnique et la prise de risque évaluée**

Les situations proposées prendront l'élément important qui est le rapport au sol mou prioritaire dans une telle salle.

Éducatrice municipale : BASMAISON Corine.

**En cas d'absence de l'éducatrice territoriale des A.P.S, l'enseignant prend l'engagement de poursuivre seul l'activité sur le tatami ; ainsi il assurera la continuité de l'Unité d'Enseignement.**

Ville de Tours	Inspection de l'Éducation Nationale
<b><u>Corine BASMAISON</u></b> ☎ 06 03 01 74 48	<b><u>Laurent VIVES</u></b> ☎ 02-47-70-19-16

# PÔLE NAUTIQUE DES RIVES DU CHER

**Activité:** Canoë-Kayak

**Le site:** pôle nautique ☎ 02 47 46 44 82

**adresse :** Quai Georges Vallerey 37000 TOURS

**Responsable du site :** *M.D'HALLUIN Xavier* ☎. 06 17 92 78 49

**Coordinateur Éducation Nationale :** *M. Laurent MASSE* ☎ 02 47 70 19 17  
cptourscentre@ac-orleans-tours.fr

**Transport :** KEOLIS ☎ 06 10 02 68 62





## **Pôle nautique des rives du cher**

### **Activité proposée : CANOË-KAYAK**

### **Niveaux des classes concernées et priorités :**

CM1 ou CM2 .Il est fortement recommandé que les élèves aient profité d'un apprentissage de la natation auparavant (CE1-CE2) car l'activité canoë-kayak réclame la satisfaction d'un test de natation (du 8 au 12 septembre 2008 / déplacement sur 25 mètres – BO n°22 du 8 juin 2000, BO joint).

### **Périodes de fonctionnement:**

Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009

Période 2 : pas d'activité en période hivernale

Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

### **Jours de fonctionnement et durée des séances :**

Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

8 H 30 à 11 H 30 ou 13 H 30 à 16 H 30

### **Nombre de classes :**

8 classes par période

Fréquence : 1 séance par semaine pour 1 classe

Durée : 1/2 journée le matin ou l'après-midi

#### **critères de choix (classés par ordre décroissant) :**

1.effectif participant :

Classe de 24 élèves au plus : si un élève au plus échoue, la classe peut être retenue.

Classe de 25 élèves au moins : si deux élèves au plus échouent, la classe peut être retenue.

2.niveau de classe :

Une classe de CM2 dont les élèves en CM1 l'année précédente n'ont pas participé à l'activité, sera de préférence retenue.

3.projet de classe :

Pour prendre en compte l'inscription à l'activité kayak, un projet pédagogique transdisciplinaire succinct de la classe devra être joint au formulaire d'inscription.

4.programmation :

Pour les classes restantes, si leur nombre est encore supérieur à 8, une étude de chaque programmation de l'EPS (cycle 3) au regard des projets d'école sera menée pour obtenir le nombre suffisant de classes.

### **Transport:**

Des bus sont mis à la disposition des écoles par la Mairie de Tours.

L'organisation des circuits de ramassage s'effectue en fonction du secteur géographique et de l'éloignement entre les classes d'écoles différentes.

### **Description du site :**

Accueil dans les locaux du pôle nautique de l'aviron.

Initiation sur le Lac des Peupleraies puis sur le bassin du Cher.

### **Matériel mis à disposition :**

La base est dotée d'un matériel municipal adapté : bateaux, pagaies, gilets de sauvetage sont fournis par la Mairie de TOURS.

## Tenue :

L'enseignant et ses élèves doivent avoir prévu une tenue de sport adaptée à l'activité : survêtement, « K.Way », chaussures fermées (baskets) (pas de bottes). Penser également aux conditions climatiques du moment. Ne pas oublier une tenue de rechange complète.

### règles particulières :

Lors du test de natation, les élèves auront la possibilité de participer à une approche des embarcations (kayak) dans le bassin d'apprentissage de la piscine (équilibre, retournement, flottabilité,...).

**Les enseignants doivent apporter, le jour du test, une liste d'élèves imprimée.**

## Activité :

L'enseignant évolue comme ses élèves dans une embarcation (canoë ou kayak) ainsi que les deux éducateurs territoriaux diplômés d'état. Pour un meilleur travail, la navigation se fait en deux groupes avec un éducateur dans chaque groupe (l'enseignant devant intervenir dans l'un des deux groupes).

Les 1ères séances seront axées vers l'apprentissage des manœuvres élémentaires qui doit amener l'élève vers une autonomie de déplacement.

Des situations ludiques sont proposées. elles incitent l'élève à trouver une technique spécifique permettant de résoudre les problèmes liés à l'équilibre, la maîtrise de la pagaie, la propulsion et le contrôle du dérapage du kayak. L'évolution est basée sur des évaluations progressives des élèves.

Par la suite, les manœuvres apprises sont exploitées pour développer aussi bien des actions individuelles que collectives (slalom, jeux d'équipe...) et pour découvrir un milieu naturel méconnu.

En ce qui concerne la seconde période, les enfants sont préparés à des efforts plus longs pour leur permettre de réaliser avec plaisir une randonnée en kayak sur la Loire, d'AMBOISE jusqu'à TOURS sur une journée entière.

Pour cette sortie de fin de cycle, la Mairie de TOURS prend en charge le transport du matériel de navigation et met à disposition ses 2 éducateurs. L'enseignant prévoit le transport des élèves jusqu'à AMBOISE et leur rapatriement à l'arrivée (TOURS), ainsi qu'une voiture d'accompagnement où seront placés les vêtements de rechange et les pique-niques.

### Remarque :

- **L'engagement des élèves nécessite une démarche d'apprentissage intégrant la notion de prise de risques éducative dans le cadre d'une activité scolaire.**

- **Les élèves peuvent avoir à se confronter aux intempéries tant que l'on reste dans la notion de prise de risque éducative. Dans l'impossibilité de naviguer, la classe vient tout de même sur le site afin de participer à des activités à terre : jeux collectifs avec et sans ballon. La fréquentation du site n'est remise en cause que par temps de forte pluie.**

- **Il convient d'informer les parents de ces remarques de façon claire et précise avant le démarrage de l'activité.**

## Objectifs généraux :

-Mobiliser son répertoire moteur et ses savoirs pour installer des habilités spécifiques à l'activité : coordination d'actions d'équilibre, de propulsion et de conduite.

-- S'adapter à l'environnement et gérer les incertitudes qui y sont liées (vent, courant, espace). Mettre en jeu de la capacité d'anticipation.

-- Développer l'entraide et la coopération.

## Accompagnement pédagogique:

Un dossier pédagogique est disponible à l'inspection de tours centre. il permet de prendre connaissance des contenus d'enseignement proposés par les ETAPS et des exploitations pédagogiques possibles.

Une rencontre d'information, nécessaire pour tous les enseignants des classes retenues, sera prévue .

## Encadrement :

Une seule classe par demi-journée encadrée par 2 éducateurs :

Si exceptionnellement, un éducateur devait être absent, l'enseignant en serait informé par le **responsable de site**.

(voir rappel circulaires en vigueur).

VILLE DE TOURS	INSPECTION ACADEMIQUE
- <b><u>D'HALLUIN Xavier</u></b> ☎ : 06 98 92 78 49	- <b><u>Laurent VIVES</u></b> ☎ : 02.47.70.19.16

le test obligatoire sera organisé à la piscine G.BOZON du lundi 7 au vendredi 11 septembre 2009.

# RASPAIL

**site :** STADE ET GYMNASE    **adresse :** Entrée Rue Raspail sur le côté de l'école  
☎ 02 47 64 02 40

**Responsable du site :** M. Yves GILBERT

☎ 02 47 64 02 40 ou 02 47 70 86 53

**Activités proposées :**

- Endurance
- Sport collectif balle à la main
- Gymnastique
- Badminton
- Athlétisme

**Coordinateur Éducation Nationale - C.P.C. Tours Sud:**

M. Laurent VIVES ☎ 02 47 70 19 16 Courriel: [cptourssud@ac-orleans-tours.fr](mailto:cptourssud@ac-orleans-tours.fr)

**Transport :** à pied

**Les écoles de proximité concernées :**

- Raspail
- Flaubert
- C. Bernard
- Velpéau
- Diderot





## Site sportif de RASPAIL

**site :** STADE ET GYMNASE adresse : Entrée Rue Raspail ☎ : 02 47 64 02 40  
sur le côté de l'école

### Niveaux des classes concernées :

L'ouverture des installations est proposée aux écoles : RASPAIL, FLAUBERT, CLAUDE BERNARD, DIDEROT, VELPEAU.

Classes du cycle III (CE2 et CM) : course de longue durée, jeux collectifs de balle à la main, activités gymniques et d'expression, jeux de raquettes (badminton, mini tennis), activités d'athlétisme.

### Périodes de fonctionnement :

Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009

Période 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010

Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

### Jours de fonctionnement et durée des séances :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Le matin : de 8h30 à 11h30 ou de 8h30 à 10h et de 10h à 11h30

L'après-midi : de 13h30 à 16h30 ou de 13h30 à 15h et de 15h à 16h30

### Répartitions possibles:

1 classe à la ½ journée (ex. 8h30 à 11h30)

1 classe au ¼ de journée (ex. 8h30 à 10h)

Les classes de l'école Raspail (n'ayant pas de temps de déplacement) viendront au ¼ de journée.

### Transport :

Déplacement à pied.

Bus de ligne possible avec tickets de l'école en cas de mauvais temps (choix de l'enseignant).

### Description du site :

- Une aire bitumée (60 m x 40 m) 3 terrains de basket-ball (paniers adultes), un sautoir, une piste circulaire (de 200 m).
- Un gymnase (40 m x 20 m) avec vestiaires et sanitaires.

### Matériel :

- Plots, haies, balles lestées...
- Cerceaux, quilles, balles, ballons, foulards, chasubles.
- Tapis.
- Filets, raquettes, volants pour la pratique du badminton.

**Tenue de sport :**

- Survêtement et chaussures de sport obligatoires.
- Pour le sport en salle (surtout en période 2 et 3) prévoir des chaussures propres apportées dans un sac personnel.
- Hygiène corporelle = prévoir une serviette de toilette pour s'essuyer le visage et le corps et un maillot de rechange pour le retour en classe.
- La tenue de sport pour le maître est nécessaire.

**Les activités et principes de fonctionnement :**

Le site multi-activités de RASPAIL offrira plus particulièrement aux classes de cycle III les compétences d'un Édicateur Territorial des A.P.S. de la Ville de TOURS. Sa mission sera de collaborer aux tâches d'enseignement développées par le maître encadrant la classe.

**les activités du cycle III seront référées :**

- Pour la période 1, à la course longue durée (endurance avec un cross en finalité) et aux jeux collectifs avec ballon (balle à la main).
- Pour la période 2, aux activités gymniques à l'intérieur (rouler, sauter, maîtriser une balle, utiliser un bâton, enchaîner des mouvements, s'assouplir...) et aux activités d'expression (acro sport)
- Pour la période 3, au badminton et aux activités athlétiques (course rapide, saut, lancer). (Une rencontre événement inter-écoles, préparée tout au long des séances par les élèves, terminera judicieusement chaque module).

**Encadrement :**

Un Édicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Ville de Tours	Éducation Nationale
<b><u>Yves GILBERT</u></b> ☎ 06 19 45 57 72	<b><u>Laurent VIVES</u></b> ☎ 02-47-70-19-16

# LA MILLETIÈRE

## Description du site et matériel mis à disposition :

- Ancienne ferme du 12ème siècle, située dans la zone industrielle de la Milletière, accolée à un lotissement tranquille, riche de possibilités de circulation (rond-point, sens unique, plan complexe...).
- Site complexe avec grange, atelier de réparation et de stockage du matériel, terrain à bosses, parties herbeuses, sablonneuses, bitumées, sentiers, plateaux bitumés...
- Infirmierie avec téléphone.
- Parc de vélos de différentes tailles, casques conformes, matériel de réparation.

Responsable du site : **M.LE MOLGAT Patrick**

 **02 47 88 08 01**

Activités proposées : **vélo**

Coordinateur Éducation Nationale : **M. Patrice GENTILHOMME**  **02 47 70 19 06**  
[cptournord@ac-orleans-tours.fr](mailto:cptournord@ac-orleans-tours.fr)

Transport : **KEOLIS**

 **06 10 02 68 62**



## Site de LA MILLETIÈRE

### Activité proposée:

- Bicyclette .....un prétexte pour éduquer à la sécurité.

### Périodes de fonctionnement:

- Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009
- Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

### Niveaux des classes:

- L'activité concerne les classes du cycle 3.

### Fonctionnement et durées des séances:

- 1 classe par ½ journée: 8h45 à 11h15 ou 13h45 à 16h15
- Un ½ groupe travaille avec l'éducateur sur le développement des activités motrices à vélo en situation de contexte réel.
- Un ½ groupe travaille avec l'enseignant sur les activités pluridisciplinaires en rapport avec l'activité pratiquée.
- La permutation des groupes a lieu au bout d'une heure.  
Ces 2 pôles sont indissociables car complémentaires pour la cohérence du projet.

### Règles particulières :

- En cas de conditions climatiques très défavorables (verglas, neige, pluie incessante), l'éducateur territorial prendra la décision d'annuler l'activité et préviendra les écoles concernées avant 8 h 30 (ainsi que le transporteur) ou 13 h 30.
- De même, l'enseignant préviendra l'éducateur territorial si sa classe n'assiste pas à certaines séances.
- En cas d'absence de l'éducateur territorial, l'enseignant peut conduire l'activité (signalez votre choix à la mairie qui transmettra)

### Transport:

- un bus est mis à la disposition des écoles par la Mairie de Tours.

### Tenue nécessaire:

- Tenue appropriée obligatoire (survêtement , vêtement de pluie, short et tee-shirt, tennis...).
- Matériel scolaire : crayons, support rigide pour écrire (calendrier PTT ou planchette par ex.), feuilles, carnets... selon séances prévues par l'enseignant.

### Activités:

- Le travail mené par l'éducateur et celui mené par l'enseignant sont décrits précisément dans un dossier qui sera présenté, commenté lors d'une réunion préparatoire (présence indispensable des enseignants concernés). Il pourra être enrichi par le CPC et l'éducateur territorial au cours d'une réunion de travail avec les enseignants concernés.

**Activité:** (suite)

- Des pistes de travail en classe et des moyens complémentaires (documents divers, vidéos...) sur le thème du vélo et de la sécurité routière seront aussi proposés
- En cours de cycle ou pour le clore, il sera organisé plusieurs sorties cyclistes adaptées aux compétences du moment de la classe .
- Circuit en campagne, en ville, sur les bords de Loire et/ou du Cher, progressif dans la distance et la durée.
- Agrément de bénévoles obligatoires (1 pour 6 enfants).
  - seulement lors des sorties organisées à l'extérieur du site.

Ville de Tours	Éducation Nationale
<b><u>Patrick LE MOLGAT</u></b> ☎ 02 47 70 86 53	<b><u>Patrice GENTILHOMME</u></b> ☎ 02 47 70 19 06

# Gymnase des MINIMES

**SITE:** mur d'escalade du gymnase des Minimes **Adresse:** rue des Minimes (face au lycée Descartes)

**DESCRIPTIF DU SITE:**

Un mur d'escalade de 10 mètres de haut sur 25 mètres de large.  
Vestiaires et sanitaires

**Responsable du site :**

**M.Laurent MULLER** ☎ 02 47 28 00 14 ou 02 47 21 60 29

**Activité proposée :**

•Escalade sur structure artificielle, sans ou avec matériel de motricité

**Coordinateur Éducation Nationale :**

**C.P.C. Tours Sud: M.Laurent VIVES** ☎ 02 47 70 19 16

**Courriel:** [cptourssud@ac-orleans-tours.fr](mailto:cptourssud@ac-orleans-tours.fr)

**Déplacement:**

À pied



## Gymnase des Minimes - mur d'escalade

### Activité proposée:

Escalade sur structure artificielle

### Période de fonctionnement:

Période **2**: du 4 janvier au 2 avril 2010

### Niveaux des classes:

L'activité est proposée aux classes du cycle 3 (CM1 et CM2) des écoles de proximité du gymnase.

### Horaires de fonctionnement:

De 9h à 11h ou de 14h à 16h

### Transport:

Déplacement à pied.

### Matériel:

Matériel spécifique d'escalade ( baudriers, mousquetons, cordes ...)

Tapis de sol

Plots, cerceaux, foulards...

### Tenue nécessaire:

Survêtement et chaussures de sport obligatoires (chaussures propres apportées dans un sac).  
 Pour les cheveux longs, les attacher obligatoirement.

### Activités proposées et principe de fonctionnement:

Cette activité sera proposée de façon à permettre aux enfants, la découverte d'une pratique sportive et d'assumer des rôles différents.

La première séance sera consacrée à la familiarisation avec le matériel et à la présentation de l'activité ainsi qu'aux règles de sécurité inhérentes à l'escalade.

Cette APS se déroulera sous forme ludique dirigée vers l'escalade (sans matériel et à faible hauteur), la finalité étant de grimper avec du matériel en fonction de ses moyens à une hauteur conséquente.

L'élève sera tour à tour acteur (je grimpe) et spectateur actif (je guide).

### Encadrement:

L'activité est pratiquée en co-éducation, chaque enseignant recevant l'aide d'un éducateur territorial agréé par l'éducation nationale.

La classe sera partagée en 2 groupes et tournera sur différents ateliers.

En ce qui concerne la grimpe verticale, 12 enfants maximum seront autorisés à pratiquer sur le mur d'escalade.

L'accent sera donné sur une approche privilégiant le respect des règles et la responsabilité.

Ville de Tours	Inspection de l'Éducation Nationale
<b><u>M.Laurent MULLER</u></b> ☎ 02 47 28 00 14 ou 02 47 21 60 29	<b><u>Laurent VIVES</u></b> ☎ 02-47-70-19-16

# gymnases CLOUET et ST EXUPERY

à Tours Nord.

Responsable du site : *Mlle Émilie DENIS* ☎ 06 21 21 43 62

Activités proposées : expression corporelle - acrogym – cirque

Coordinateur Éducation Nationale : *M. Patrice GENTILHOMME* ☎ 02 47 70 19 13  
cptournord@ac-orleans-tours.fr

Transport : bus KEOLIS 06 10 02 68 62 ou à pied



## **Gymnases CLOUET et ST EXUPERY**

### **Activité proposée:**

Gymnastique, jeux d'opposition, cirque, acrogym.

**Site :** Salle spécialisée gym. Gymnase Clouet à Tours-Nord ou gymnase St Exupery (Sur projets précis élaborés en collaboration Enseignant/ETAPS).

### **Activités et niveau des classes concernées :**

Du CP au CM2

Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009

Période 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010

Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

**Durée des séances :** 1 séance d'une heure effective par semaine.

### **Transport :**

Les classes proches du site se déplaceront à pied.

Le transport des classes éloignées pourra se faire par bus régulier (tickets gratuits à négocier) ou s'harmoniser avec le transport d'une autre classe se déplaçant à la milletiére.

### **Description du site :**

La salle de gym est une structure sportive de haut niveau située dans le complexe sportif du gymnase Clouet que la Ville de TOURS met à disposition des écoles de TOURS pendant le temps scolaire. Elle est équipée en agrès (poutres, barres fixes, parallèles...) et présente toutes les normes de sécurité obligatoires pour cette activité. Elle dispose aussi d'un praticable de 15 m sur 10 m propice à toute forme de jeux gymniques sur sol mou, acrobaties, acrosport, jeux d'opposition... Située dans l'enceinte du gymnase Clouet, elle bénéficie donc de toilettes et de vestiaires collectifs.

### **Matériel mis à disposition :**

Outre les agrès, les tapis de réception, les tremplins... indissociables, on peut disposer de cerceaux, de cônes, de cordes, de ballons en mousse (genre médecine-ball), de bloc-modules et gym-modules de différentes formes et tailles.

### **Tenue nécessaire :**

Il est obligatoire que les enfants et les enseignants aient une tenue appropriée à cette salle de sport spécialisée :

- un pantalon de survêtement (ni pantalon de ville, ni "jean", ni jupe ou short).
- un polo et / ou un haut de survêtement.

**Règle particulière :** Les activités sur le tapis se pratiquent les pieds nus ou chaussettes propres. Chaque enseignant devra se munir d'une trousse à pharmacie.

**Activités :**

Cette activité fait appel aux jeux de tradition enfantine, mais aussi à des formes gymniques spontanées (ateliers, parcours), à des manipulations de petits matériels en relation avec le sol mou, à la prise de risque évaluée (vers "l'exploit gymnique" en toute sécurité) et à la découverte de diverses formes d'expression par le mouvement.

L'utilisation de bloc-modules et gym-modules et d'agrès adaptés permet de chuter avec relâchement, sauter et se réceptionner, se déplacer, s'équilibrer, ramper, tourner, rouler, pousser, tirer, porter, se renverser...

**Encadrement :**

L'activité est pratiquée en co-éducation : l'enseignant reçoit l'aide d'une éducatrice municipale agréée par l'Inspecteur d'Académie. Les deux enseignants travaillent en bonne harmonie et définissent les modalités d'intervention adéquates aux situations pédagogiques choisies, le maître développera une pédagogie privilégiant la mise en confiance et la conscience corporelle, tandis que l'éducatrice aura une approche pédagogique privilégiant certains aspects techniques élémentaires de l'activité et la prise de risque évaluée.

En cas d'absence de l'éducatrice, l'activité peut être conduite par l'enseignant. Penser à faire part des choix de l'enseignant (qui utilise ou non son créneau) au CPC et à la mairie (et éventuellement à la compagnie de car).

VILLE DE TOURS	INSPECTION ACADÉMIQUE
Responsable municipale : - <b>Émilie DENIS</b> ☎ 06.21.21.43.62	coordonnateur : - <b>Patrice GENTILHOMME</b> ☎ : 02.47.70.19.06

Transport : bus KEOLIS 06 10 02 68 62

# ECOLES DE TOURS CENTRE et TOURS SUD

**Responsable ville de Tours : ETAPS Direction des Sports**

**Activité proposée :**  
**Hockey éducatif**

**Coordinateur Éducation Nationale :**  
**M.Laurent MASSE** ☎ **02 47 70 19 17** [cptourscentre@ac-orleans-tours.fr](mailto:cptourscentre@ac-orleans-tours.fr)

**Période:**  
***Du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010***

**Transport :**  
**aucun**



# GOLF de la GLORIETTE

## Description du site:

4 zones d'évolution constituent le golf de la gloriette.  
Le practice, le parcours 18 trous, le putting green et le green d'approche.

Activité proposée : golf éducatif

Responsable du site : *M. VAN HAUWE* ☎ 02 47 67 00 32

Coordinateur Éducation Nationale : *M. Laurent MASSE* ☎ 02 47 70 19 17  
cptourscentre@ac-orleans-tours.fr

Responsable ETAPS ville de Tours :  
*M. MIGNON Christian* ☎ 02 47 70 86 53 ou 06 89 21 83 72

Transport : compagnie KEOLIS ☎ 06 10 02 68 62



## GOLF de la Gloriette

### Activité proposée:

Golf éducatif

### Site :

Sur le golf de la Gloriette.

### Niveau des classes concernées :

Cycle 3 (CM1 et CM2)

### Périodes de fonctionnement :

- **Période 1** : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009
- Période 2 : pas de golf pendant cette période
- **Période 3** : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

### Durée des séances :

De 9h à 10h et 10h à 11h  
1 séance d'1 heure par classe

### Nombre de classes par 1/2 journée:

2 classes ( l'une après l'autre)

### Transport :

Déplacements effectués en bus

### Matériel mis à disposition :

Matériel, adapté pour les élèves des écoles primaires, « le p'tit golf » appartenant au golf de la gloriette.

### Tenue nécessaire :

pas de tenue spéciale, mais des chaussures adaptées au terrain suivant la météo.

### Encadrement :

- 1 éducateur diplômé du golf de la gloriette
- Le professeur des écoles
- 1 éducateur territorial de la commune concernée ou un parent bénévole qui aura suivi la formation.

### Projet:

Faire connaître le golf et ses valeurs éducatives aux enfants des écoles de Tours en s'appuyant sur le projet pédagogique réalisé par les responsables du golf de la gloriette, de l'éducation nationale et du service des sports de la ville.

**Organisation de la séance :**

Suivant les unités d'apprentissage, 2 à 3 groupes seront formés par les professeurs des écoles et iront sur les différents ateliers mis en place par les responsables du golf de la gloriette et les ETAPS ville de Tours.

10 à 11 séances sont prévues sur chaque période.

**Sécurité:**

Sur les premières séances, nous insisterons sur les positions des élèves pour ne pas se mettre en danger (coups de club accidentels).

**Stage de formation :**

Un stage de formation, organisé par les responsables du golf de la gloriette pour les enseignants, ETAPS et accompagnateurs bénévoles, sera fixé en début d'année scolaire.

**Document:**

Un document sera remis lors du stage de formation sur le projet pédagogique du golf de la Gloriette.

<b>VILLE DE TOURS</b>	<b>Golf de la gloriette</b>	<b>INSPECTION ACADÉMIQUE</b>
Responsable municipale : - <b><u>Christian MIGNON</u></b> ☎ 06 89 21 83 72	Responsable: - <b><u>Jacques VAN HAUWE</u></b> ☎ 02.47.67 00 32	coordonnateur : - <b><u>Laurent MASSE</u></b> ☎ 02.47.70.19.17

# PATINOIRE

## Centre Municipal des Sports

Responsable du site : **Mme Annie BOUTHELOUP / REIX** ☎ 02 47 70 86 32

Activités proposées : **Patinage**

Coordinatrice Éducation Nationale : **Mme Sabine SOUNY** ☎ 02 47 70 19 15  
sabine.souny@ac-orleans-tours.fr

Transport : **CONNEX LIGERIA** ☎ 02 47 29 59 00 ou à pied



## PATINOIRE MUNICIPALE

**Activité proposée :** PATINAGE SUR GLACE

**Niveaux des classes concernées et priorités :**

Tous niveaux : de la Maternelle **Grande Section** au CM2 (CYCLES 2 et 3).

Écoles concernées :

- de proximité ou pouvant assurer leurs transports
- ayant peu ou pas d'installations sportives proches
- écoles de Tours Nord, Tours Sud et Tours Centre éloignées: transport possible pour quelques classes

**-Classes accompagnées de leur instituteur (ou d'un responsable de l'école : échange de service possible) sachant patiner.**

**Périodes de fonctionnement :** Année scolaire partagée en 3 périodes

- Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009
- Période 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010
- Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 30 mai 2010 (période de découverte et de manifestations particulières pour les enseignants désirant découvrir l'activité patinage avec leur classe; un mini-projet pourra être envisagé sur cette période.

**Jours de fonctionnement et durée des séances**

1 séance de 40 minutes par semaine, temps effectif sur la glace, pour chaque classe,

les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :

- . de 9 h 00 à 9 h 40
- . ou de 9 h 40 à 10 h 20
- . ou de 10 h 20 à 11 h 00

L'arrivée est prévue **20 minutes** avant la séance et le départ 20 minutes après (temps d'habillage et de déshabillage). Prévoir en sus le temps de déplacement.

**Nombre de classes :**

2 classes fonctionnent ensemble sur une séquence de 40 minutes, soit :

- . 6 classes par matinée
- . 24 classes pour une période
- . 48 classes sur l'année + 24 classes pour la période 3 « découverte »

**Transport :**

- Pour les écoles de Tours Centre: déplacement à pied ou prise en charge et organisation des transports par l'école
- Pour les écoles de Tours Nord: transport organisé par la ville de Tours, le jeudi matin
- Pour les écoles de Tours Sud et Tours Centre éloignées : transport organisé par la ville de Tours, le mardi matin.
- Si possible, groupement de 2 classes de la même école sur le même horaire pour le transport en bus. Les parents accompagnateurs pourront prendre le bus en fonction des places disponibles.

**Description du site :**

- . Patinoire de 56 m x 26 m
- . 2 vestiaires collectifs pour déposer uniquement les sacs et les vêtements
- . 1 grand local où a lieu le prêt des patins, **le chaussage et déchaussage** ainsi que la mise des bonnets, des casques et des gants.

**Matériel mis à disposition :**

- Patins à glace (prévoir la liste des pointures pour la 1ère séance).
- Casque
- Matériel pédagogique : plots, haies, cerceaux, palets, anneaux, ballons, foulards, crosses de hockey...

**Tenue - matériel nécessaire :**

Un sac contenant une tenue de sport particulière pour l'activité :

- . pantalon souple et chaud (jogging ou pantalon de K-Way sur jogging ou caleçon)
- . vêtements chauds : anorak, pull ou blouson chaud (**pas de manteau**)

. **gants, bonnets, chaussettes hautes.** (bonnet à mettre facilement sous un casque : pour des raisons d'hygiène).

**Règles particulières :**

. **L'enseignant ou son remplaçant doit être impérativement sur la glace, en patins, avec ses élèves.**

. La tenue vestimentaire de l'enfant est obligatoire.

. Afin d'assurer un bon maintien des chevilles, il est recommandé de veiller à ce que l'enfant chausse des patins correspondant réellement à sa pointure. Il est inutile, voire déconseillé, de prendre une ou deux pointures supplémentaires (sécurité, confort...).

**Activité :**

Activité ludique et riche, vécue de façon adaptée selon l'âge des enfants :

- . au travers de situations, problèmes (explorer, essayer, comparer, analyser)
- . en aménageant l'espace (parcours, ateliers)
- . en utilisant des objets (manipulation de petit matériel)
- . en jouant avec les autres (dans des jeux traditionnels et jeux de règles).

Aider l'enfant à :

- . "oser en sécurité", contrôler ses émotions face à des prises de risque évaluées
- . "s'équilibrer" dans des situations de plus en plus complexes : chuter, se baisser, se relever, se déplacer, s'arrêter, tourner, contourner, sauter, faire des figures, etc.
- . être rapidement autonome (chaussage des patins, organisation) et agir en sécurité pour lui et pour les autres (respect des règles).

projets spécifiques : Voir document départemental "patinage sur glace aux cycles I, II, III"

S. Souny, c.p.d. en collaboration avec Annie Boutheloup-Reix, animatrice municipale.

**Encadrement :**

→ L'instituteur de la classe ou un responsable de l'école sur la glace et sachant patiner (échange de service possible).

(Formation proposée aux enseignants débutants : contacter Sabine SOUNY , C.P.D.).

→ Pour la maternelle : 4 ou 5 parents accompagnateurs afin d'aider les enfants à s'habiller, se déshabiller, chausser et déchausser les patins (Les parents ne sont pas autorisés à monter sur la glace).

→ 3 intervenants extérieurs, animateurs spécialisés en patinage sur glace :

Annie BOUTHELOUP-REIX, Isabelle FAGGION et Sandrine JARRY.

Une rencontre entre les enseignants et les éducateurs aura lieu pour préparer l'activité.

L'unité d'apprentissage sera élaborée en concertation entre l'enseignant et l'éducatrice, afin de préciser le projet de la classe :

- finalités
- modalités d'organisation (groupe, classe, ½ groupe, 2 classes regroupées)
- formes d'évaluation (un passeport est donné à chaque élève en fin d'activité)
- formes de travail (ateliers, parcours, jeux...)

Le travail se fait en complémentarité entre le maître et l'éducateur ; l'un et l'autre intervenant conjointement auprès des enfants.

- l'instituteur donne les éléments nécessaires à une pédagogie adaptée à la classe, à ses projets et à chaque enfant.

- l'intervenant apporte les connaissances spécifiques de l'activité.

En cas d'absence de l'éducateur, l'instituteur (qui sera prévenu par la patinoire) prend l'engagement d'assurer lui-même l'activité.

De même, l'école préviendra la patinoire pour toute absence d'un enseignant.

VILLE DE TOURS	INSPECTION ACADEMIQUE
<b>BOUTHELOUP-REIX Annie</b> Tél. : 02.47.70.86.32	<b>SOUNY Sabine CPD</b> 37 Tél. : 02.47.70.19.15

# Centre Aquatique du Lac

**site :CENTRE AQUATIQUE DU LAC adresse :Avenue de Grammont ☎:02.47.80.78.10**  
**1 secteur est réservé et surveillé par un éducateur en natation (BEESAN) :**  
**Bassin d'apprentissage de 25 m X 10 m ; profondeur de 1,10 m à 1,40 m**  
**Bassin éducatif de 120 m2**

**Responsable de l'activité :**  
**M.Herman GALVANY**

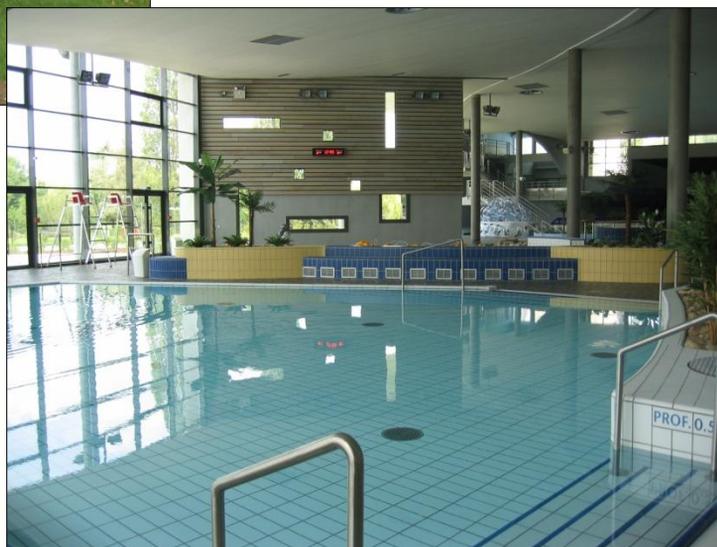
☎ 06 76 25 58 10

**Activité proposée : natation**

**Coordinateur Éducation Nationale :**

**M.Laurent VIVES ☎ 02 47 70 19 16 ✉ [cptourssud@ac-orleans-tours.fr](mailto:cptourssud@ac-orleans-tours.fr)**

**Transport : Compagnie CONNEX LIGERIA ☎ 02 47 29 59 00**





## Piscine du C.A.L.

**Niveaux des classes concernées** : Cycle 2 : GS-CP-CE1 Cycle 3 : CE2 et quelques CM.  
Chaque école doit **organiser la continuité CP → CE2** pour chaque élève : l'enseignement de la natation est obligatoire pour les 3 niveaux. Si nécessaire, des échanges de service doivent être prévus.

**priorités** :

.Écoles de la circonscription de Tours SUD + quelques écoles de Tours centre (proximité du lac)  
.Tous les élèves des CP, CE1 et CE2, les GS de maternelles ; Les CM sur projet et selon les habiletés acquises à l'issue du CE2.

**Périodes de fonctionnement** : Année scolaire partagée en 3 périodes de 10 à 11 semaines :

Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009

Période 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010

Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

**Jours de fonctionnement et durée des séances** : **1** séance de 35 mn par semaine pour chaque classe :

les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 09 H 00 à 11 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00

2 classes à la fois : 6 classes par demi-journée.(24 classes par semaine au maximum)

**Transport** :

Les classes sont transportées **en bus spécial** (les lundi, mardi, jeudi et vendredi).

**Description du site** : 1 secteur est réservé et surveillé par un éducateur en natation (BEESAN) :  
Bassin d'apprentissage de 25 m X 10 m ; profondeur de 1,10 m à 1,40 m  
Bassin éducatif de 120 m<sup>2</sup>

**Matériel mis à disposition** :

Matériel collectif permettant l'aménagement du bassin d'apprentissage: câbles doubles, radeaux, cages, perches, tunnels, structure fixe.

Matériel individuel : bracelets pour évoluer en grand bain, tapis, planches, frites, cerceaux et anneaux lestés, palmes, différents types de bouées, ceintures.

**Tenue - matériel nécessaire** :

. Tenue de bain complète dans un sac (la serviette restera au vestiaire pendant la séance)

. Port du caleçon interdit

. Port du bonnet de bain recommandé **(tendre vers l'obligation)**

**. Tenue de bain obligatoire pour l'enseignant et les accompagnateurs (parents).**

**Règles particulières** :

Pour assurer la sécurité des enfants appelés à se déplacer seuls en cours de séance dans les sanitaires, la présence d'un accompagnateur pour chaque classe est souhaitable.

**Les enfants qui ne se baignent pas restent à l'école.**

En cas d'absence du maître, celui-ci doit laisser des consignes précises à son remplaçant. Si la classe ne peut pas participer à une séance, le maître doit prévenir, la semaine précédente, de son absence : le transporteur et le chef de bassin

**En cas d'empêchement de dernière minute, c'est le directeur de l'école qui doit prévenir.**

**Rappel des circulaires en vigueur** :

- BOEN n° 29 (année 1992) = circulaire 92-196 - BOEN n°7 (année 1999) circulaire 99-13- BOEN n° 32 (année 2004) circulaires n°2004-139- BOEN n°39 (année 2004) = circulaire 2004-173

## Un nouveau projet de natation scolaire

.Allonger la durée de l'enseignement de la natation scolaire offert aux élèves des écoles des circonscriptions de Tours centre et Tours sud afin de satisfaire aux textes officiels (programmes 2002 et circulaires natation 2004).

.Proposer des contenus d'enseignement et des outils d'évaluation communs aux élèves des 3 circonscriptions de Tours sur tous les sites identifiés de la ville (piscines du mortier, des Tourettes, G.Bozon et centre aquatique communautaire du lac).

.Offrir à chaque élève un apprentissage précoce de la natation scolaire grâce à une familiarisation au milieu aquatique dès la grande section de maternelle, conformément aux programmes.

.Permettre à chaque élève d'acquérir, à son rythme, les savoirs et savoir-faire correspondant aux compétences attendues définies dans les textes officiels ; à savoir : au minimum, « parcourir 15 m en eau profonde, sans brassière et sans appuis » (1<sup>er</sup> niveau d'autonomie.) si possible, s'approcher du « savoir nager » tel que défini dans les circulaires natation 2004.(3<sup>ème</sup> niveau d'autonomie)

### **Une programmation proposée à toutes les classes de tours**

#### Cycle 2

.Grande section de maternelle : module d'enseignement « découverte » 10 à 12 séances, plutôt en période 3.

**.Cours préparatoire\* : module d'enseignement « familiarisation 1 » 10 à 11 séances, plutôt période 1**

**.Cours élémentaire 1ère année\* : module d'enseignement «familiarisation 2» 10 à 11 séances, plutôt en période 3.**

#### cycle 3

**.Cours élémentaire 2ème année\* : module d'enseignement « apprentissage » 20 à 22 séances, en périodes A et B.**

.Cours moyen : module d'enseignement « structuration des apprentissages » 10 à 12 séances, pour des projets de classes qui veulent approfondir et diversifier leur connaissance de la natation : natation sportive, expressive, sauvetage, nage avec palmes , jeux collectifs, plongeon.

**\* enseignement obligatoire pour tous les élèves afin d'assurer à chacun un minimum de 40 séances.**

### **Des outils communs pour tous les enseignants** (professeurs d'école et éducateurs des APS-MNS)

un livret d'évaluation de l'élève du CP au CM2 ; le feuillet « **mes premières bulles à la piscine** » sera proposé aux élèves de grandes sections, voire aux élèves de CP.

Une évaluation des compétences opérationnelles acquises par chaque élève tout au long de sa scolarité primaire : une échelle d'habiletés de plus en plus complexes est proposée de la GS au CM. Ces acquisitions feront l'objet de certifications par les enseignants : des fiches récapitulatives par classe seront établies à la fin de chaque module d'enseignement et rassemblées dans chaque école dans un dossier « natation scolaire ».

Quatre unités d'apprentissage :

- vers « l'enfant flotteur »- vers « l'enfant flotteur et pilote » - l'enfant « nageur débutant »
- l'enfant « nageur polyvalent »

## Encadrement

### 1-le professeur d'école ou instituteur :

- Il consacre du temps avant la séance pour préparer l'activité en classe avec les élèves et après pour faire un bilan (acquisitions, difficultés, projets personnels).
- Il travaille en collaboration avec l'éducateur affecté à sa classe pour toute la durée du module: établir une communication efficace.
- Il prend en charge un groupe d'enfants ou 1 ou 2 ateliers selon le dispositif d'aménagement choisi.

### 2-l'éducateur des APS-BEESAN :

- Il prépare l'aménagement du bassin selon le dispositif prévu dans l'unité d'apprentissage : en particulier il met à disposition tout le matériel utile.
- Il est le technicien de la natation : en particulier au cycle 3, il oriente ses interventions vers l'apprentissage de nages et la respiration - ventilation.
- Il fournit des observations et des informations au maître de la classe, son partenaire, pour l'aider.

**Tous les enfants doivent bénéficier, en alternance, de l'enseignement du maître et de celui de l'éducateur.** Cette alternance sera définie en concertation par les 2 partenaires en fonction des niveaux des élèves, des modalités habituelles de travail de chaque site.

### **Le support pédagogique**

Centre Aquatique du Lac	Inspection de l'Éducation Nationale
- <b>Jean-Michel GOUBIN</b> ☎ 02 47 80 78 10 - <b>Herman GALVANY</b> ☎ 06 76 25 58 10	<b>Laurent VIVES</b> ☎ 02-47-70-19-16

# Piscine G.BOZON

dans le palais des sports (Centre Municipal des Sports).

## Description du site:

3 secteurs sont réservés et surveillés chacun par un éducateur en natation (BEESAN):

Bassin d'apprentissage de 25 m X 8 m ; profondeur de 0,70 m à 1,40 m

Bassin olympique de 50 m X 20 m : 2 aires de 25 m x 10 m sont délimitées (par les bords du bassin, le mur amovible et une ligne d'eau) ; profondeur de 1,20 m à 2 m.

Responsable du site : *M.Marc DARTENCET* ☎ : 02 47 70 86 22

Activité proposée : natation

Coordinateur Éducation Nationale : *M. Laurent MASSE* ☎ 02 47 70 19 17  
cptourscentre@ac-orleans-tours.fr

Transport : compagnie CONNEX LIGERIA ☎ 02 47 29 59 00



## Piscine G.BOZON

**Niveaux des classes concernées :** Cycle 2 : GS-CP-CE1 Cycle 3 : CE2 et quelques CM.  
Chaque école doit organiser la continuité CP → CE2 pour chaque élève : l'enseignement de la natation est obligatoire pour les 3 niveaux. Si nécessaire, des échanges de service doivent être prévus.

### **Priorités :**

-Écoles de la circonscription de Tours centre.  
-Tous les élèves des CP, CE1 et CE2, les GS de maternelle ; Les CM sur projet et selon les habiletés acquises à l'issue du CE2.  
En fonction des travaux prévus à la piscine G.BOZON, des classes du cycle 2 ou cycle 3 pourront aller au Lac. Les classes de GS de Tours Centre et Sud seront accueillies à la piscine G.BOZON.

**Périodes de fonctionnement :** Année scolaire partagée en 3 périodes de 10 à 11 semaines :

Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009

Période 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010

Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

**Jours de fonctionnement et durée des séances : 1** séance de 35 mn par semaine pour chaque classe :

les Mardi, Jeudi et Vendredi : de 09 H 00 à 11 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00

3 classes à la fois : 9 classes par demi-journée.(54 classes par semaine au maximum)

### **Transport :**

Les classes sont transportées en bus spécial (les mardi, jeudi matin et vendredi).  
Le jeudi après-midi, les classes des écoles proches du site ( Michelet - Diderot - C.Bernard - Molière - M.Curie - Kléber - Grécourt) se déplaceront à pied.

### **Matériel mis à disposition :**

Matériel collectif permettant l'aménagement du bassin d'apprentissage et du bassin olympique : câbles doubles, radeaux, cages, perches, tunnels, structure fixe.

Matériel individuel : bracelets pour évoluer en grand bain, tapis, planches, frites, cerceaux et anneaux lestés, palmes, différents types de bouées, ceintures.

### **Tenue - matériel nécessaire :**

. Tenue de bain complète dans un sac (la serviette restera au vestiaire pendant la séance)

. Port du caleçon interdit

. Port du bonnet de bain recommandé (tendre vers l'obligation)

. Tenue de bain obligatoire pour l'enseignant et les accompagnateurs (parents).

### **Règles particulières :**

Pour assurer la sécurité des enfants appelés à se déplacer seuls en cours de séance dans les sanitaires, la présence d'un accompagnateur pour chaque classe est souhaitable..

### **Les enfants qui ne se baignent pas restent à l'école.**

En cas d'absence du maître, celui-ci doit laisser des consignes précises à son remplaçant. Si la classe ne peut pas participer à une séance, le maître doit prévenir, la semaine précédente, de son absence : le transporteur et le chef de bassin

En cas d'empêchement de dernière minute, c'est le directeur de l'école qui doit prévenir.

Rappel des circulaires en vigueur :

- BOEN n° 29 (année 1992) = circulaire 92-196 - BOEN n°7 (année 1999) circulaire 99-13

- BOEN n° 32 (année 2004) circulaires n°2004-139 - BOEN n°39 (année 2004) = circulaire 2004-173

## Un nouveau projet de natation scolaire

- Allonger la durée de l'enseignement de la natation scolaire offert aux élèves des écoles des circonscriptions de Tours centre et Tours sud afin de satisfaire aux textes officiels (programme 2002 et circulaires natation 2004).
- Proposer des contenus d'enseignement et des outils d'évaluation communs aux élèves des 3 circonscriptions de Tours sur tous les sites identifiés de la ville (piscines du mortier, des Tourettes, G.Bozon et centre aquatique communautaire du lac).
- Offrir à chaque élève un apprentissage précoce de la natation scolaire grâce à une familiarisation au milieu aquatique dès la grande section de maternelle, conformément aux programmes.
- Permettre à chaque élève d'acquérir, à son rythme, les savoirs et savoir-faire correspondant aux compétences attendues définies dans les textes officiels ; à savoir :
  - au minimum, « parcourir 15 m en eau profonde, sans brassière et sans appuis » (1<sup>er</sup> niveau d'autonomie.)
  - si possible, s'approcher du « savoir nager » tel que défini dans les circulaires natation 2004.(3<sup>ème</sup> niveau d'autonomie)

### **Une programmation proposée à toutes les classes de tours**

#### Cycle 2

- Grande section de maternelle : module d'enseignement « découverte » 10 à 12 séances, plutôt en période C.
- Cours préparatoire\* : module d'enseignement « familiarisation 1 » 10 à 12 séances, plutôt période A
- Cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année\* : module d'enseignement « familiarisation 2 » 10 à 12 séances, plutôt en période C.

#### cycle 3

- Cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année\* : module d'enseignement « apprentissage » 20 à 22 séances, en périodes A et B.
- Cours moyen : module d'enseignement « structuration des apprentissages » 10 à 12 séances, pour des projets de classes qui veulent approfondir et diversifier leur connaissance de la natation : natation sportive, expressive, sauvetage, nage avec palmes, jeux collectifs, plongeon.

### **\*Enseignement obligatoire pour tous les élèves afin d'assurer à chacun un minimum de 40 séances.**

#### **Des outils communs pour tous les enseignants** (professeurs d'école et éducateurs des APS-MNS)

un livret d'évaluation de l'élève du CP au CM2 ; le feuillet « mes premières bulles à la piscine » sera proposé aux élèves de grandes sections, voire aux élèves de CP.

Évaluation des compétences opérationnelles acquises par chaque élève tout au long de sa scolarité primaire : une échelle d'habiletés de plus en plus complexes est proposée de la GS au CM. Ces acquisitions feront l'objet de certifications par les enseignants : des fiches récapitulatives par classe seront établies à la fin de chaque module d'enseignement et rassemblées dans chaque école dans un dossier « natation scolaire ».

Quatre unités d'apprentissage :

- vers « l'enfant flotteur »
- vers « l'enfant flotteur et pilote »
- l'enfant « nageur débutant »
- l'enfant « nageur polyvalent »

## L'encadrement

1-le professeur d'école ou instituteur :

Il consacre du temps avant la séance pour préparer l'activité en classe avec les élèves et après pour faire un bilan (acquisitions, difficultés, projets personnels).

Il travaille en collaboration avec l'éducateur affecté à sa classe pour toute la durée du module: établir une communication efficace.

Il prend en charge un groupe d'enfants ou 1 ou 2 ateliers selon le dispositif d'aménagement choisi.

2-l'éducateur des APS-BEESAN :

Il prépare l'aménagement du bassin selon le dispositif prévu dans l'unité d'apprentissage : en particulier il met à disposition tout le matériel utile.

Il est le technicien de la natation : en particulier au cycle 3, il oriente ses interventions vers l'apprentissage de nages et la respiration - ventilation.

Il fournit des observations et des informations au maître de la classe, son partenaire, pour l'aider.

Tous les enfants doivent bénéficier, en alternance, de l'enseignement du maître et de celui de l'éducateur. Cette alternance sera définie en concertation par les 2 partenaires en fonction des niveaux des élèves, des modalités habituelles de travail de chaque site.

**Une réunion de travail sera programmée avant le début de chaque période.**

<b>VILLE DE TOURS</b>	<b>INSPECTION ACADEMIQUE</b>
- <b><u>DARTENCET Marc</u></b> ☎ : 02 47 70 86 22	- <b><u>M.Laurent MASSE</u></b> ☎ : 02.47.70.19.17

# Piscine des Tourettes

## Tours Nord

adresse : 60, rue du Pas Notre Dame ☎ 02.47.54.59.91  
37100 TOURS

Responsable du site : *M.LECOMTE Emmanuel*

Activité proposée : natation

Coordinateur Éducation Nationale : *M. Patrice GENTILHOMME* ☎ 02 47 70 19 06  
cptournord@ac-orleans-tours.fr

Transport : compagnie CONNEX LIGERIA ☎ 02 47 29 59 00





## Piscine des Tourettes

### Activité proposée:

natation

### Site :

PISCINE DES TOURETTES

adresse : 60, rue du Pas Notre Dame ☎ : 02.47.54.59.91  
37100 TOURS

### Niveaux des classes concernées et priorités :

GS/CP – CE1-CE2

CM1 CM2

La priorité sera donnée aux classes de CYCLE 2 et première année du cycle 3.

Les CM2 seront retenus selon les projets (canoë, ...) et selon le niveau d'habileté acquis à l'issue du CE2 ou du CM1.

### Périodes de fonctionnement : Année scolaire partagée en 3 périodes de 10 à 11 semaines :

Période 1 : du jeudi 1er octobre au vendredi 18 décembre 2009

Période 2 : du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010

Période 3 : du lundi 19 avril au vendredi 25 juin 2010

### Jours de fonctionnement et durée des séances :

1 séance par semaine pour chaque classe. 40 minutes par séance.

### Nombre de classes :

**En raison de la fermeture de la piscine du Mortier, 2 classes par créneaux seront accueillies pendant les 3 périodes.**

### Transport :

Les classes éloignées sont transportées en bus, les classes proches (Saint-Exupéry) viennent à pied.

### Description du site :

Bassin de 25 mètres (de 0,90 à 2,10 m), le petit et le grand bassin étant délimités.

Vestiaires et toilettes.

### Matériel mis à disposition :

Matériel pour aménager le bassin et jouets : tapis, anneaux, cerceaux, toboggan, cordes, ballons, radeau de la découverte, cage aquatique, escalier immergeable, frites, etc.

Matériel plus spécifique à l'apprentissage de la natation : planches, palmes, etc.

Buts de water-polo et basket.

**Tenue - matériel nécessaire :**

Port du caleçon de bain interdit

Port du bonnet de bain obligatoire

Tenue de bain obligatoire pour l'enseignant et accompagnateurs.

**Règles particulières :**

① Pour assurer la sécurité des enfants appelés à se déplacer seuls en cours de séance dans les sanitaires, la présence d'un accompagnateur pour chaque classe est indispensable (spécialement affecté à cette tâche-là).

② Causes particulières d'interdiction d'aller dans l'eau :

- verrues plantaires,
- plaies saignantes,
- poux,
- état de malpropreté,
- absence de maillot, de bonnet de bain

Les enfants, qui ne se baignent pas, restent à l'école.

③ Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux enfants de se déchausser et se rechausser dans le hall.

④ En cas d'absence du maître, celui-ci doit laisser des consignes précises à son remplaçant. Si la classe ne peut participer à une séance, le maître doit prévenir, la semaine précédente, de son absence.

En cas d'empêchement de dernière minute, c'est le directeur qui doit prévenir le transporteur et le chef de bassin.

**Activité :**

Projet pédagogique de la piscine élaboré en collaboration par les éducateurs en natation et le responsable pédagogique

Dans la mesure du possible, le projet sera expliqué par l'éducateur et le C.P.C. aux enseignants en début de chaque période au cours d'une animation pédagogique spécifique ou lors de visite dans les classes effectuées par les MNS.

Rappel des circulaires en vigueur :

Circulaire n°2004-139 (13 juillet 2004) modifiée par la circulaire N)2004-173 (15 octobre 2004)

BOEN n° 29 (année 92) : circulaire 92-196.

BOEN n° 7 (année 99) : circulaire 99-136.

**Encadrement :**

La Ville de Tours met à la disposition des écoles :

1 éducateur en natation réservé exclusivement à la sécurité

1 éducateur en natation pour aider à l'enseignement

Respect strict des conditions d'encadrement (voir rappel circulaires en vigueur).

VILLE DE TOURS	INSPECTION ACADEMIQUE
Responsable municipal : Chefs de bassin - <b><u>BURSZEWski Miroslav</u></b> ☎ : 02.47.54.59 -Fax. : 02.47.54.59.91	Coordonnateur : - <b><u>Patrice GENTILHOMME</u></b> -☎. 02.47.70.19.13

compagnie de car : CONNEX LIGERIA ☎ 02.47.29.59.00

# ECOLE MOLIERE ET GYMNASSE ST EXUPERY

## Description du site:

Gymnase de Saint Exupery et école Molière

Activité proposée : tir à l'arc

Écoles concernées: écoles de proximité des sites

Responsable du site : *M.D'HALLUIN Xavier* ☎ 06 98 92 78 49

Coordinateur Éducation Nationale : *M. Laurent MASSE* ☎ 02 47 70 19 17  
cptourscentre@ac-orleans-tours.fr

Responsable ETAPS ville de Tours : *M.D'HALLUIN Xavier* ☎ 06 98 92 78 49

Transport : à pied



## **Gymnase Saint Exupery et école Molière TIR à L'ARC**

### Activité proposée :

- Tir à l'arc

### Niveaux des classes concernées : CM1 ou CM2

- Écoles à proximité de l'école Molière (MOLIERE-C.BERNARD-MICHELET-S.PITARD-DIDEROT) pour TOURS CENTRE
- Écoles à proximité du gymnase Saint Exupery (SAINT EXUPERY-VICTOR HUGO) pour TOURS NORD

### Période de fonctionnement :

- Période 2: du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2010

### Jours de fonctionnement et durée des séances :

- Lundi-mardi-jeudi-vendredi
- de 8h30 à 10h et 10h à 11h30 **ou** 8h30 à 11h30
- de 13h30 à 15h et 15h à 16h30 **ou** 13h30 à 16h30

### Organisation de la séance:

- La classe sera divisée en 2 groupes:
  - → tir à l'arc avec ETAPS (40')
  - → endurance, jeux traditionnels avec enseignant (40')

Cette pédagogie permet de sécuriser l'activité et d'optimiser le cours.

### Déplacement :

- A pied

### matériel mis à disposition :

- arcs, flèches, carquois, cibles, chevalets et protèges bras.

### encadrement:

- Professeur des écoles
- Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives agréé par l'éducation Nationale.

**Projet pédagogique :**

Le tir à l'arc stimule la vigilance des élèves. C'est une manière de répondre au manque d'attention.

La représentation mentale de la gestuelle, très élevée au tir à l'arc, développe et renforce cette attention.

En raison de l'immobilité relative de cette activité, le cerveau est disponible pour :

- Recevoir et évaluer les prises d'informations des sensations corporelles
- Être rigoureux: l'élève va apprendre à ajuster son dos et son bassin, connaître la position de son corps et de ses segments et être capable de reproduire les mêmes gestes.

VILLE DE TOURS	INSPECTION ACADÉMIQUE
Responsable municipal : <b><u>-Xavier D'HALLUIN</u></b> ☎ 06 98 92 78 49	coordonnateur : <b><u>-Laurent MASSE</u></b> 📞 : 02.47.70.19.17



## CONTACTS

### ÉDUCATION NATIONALE

CPD	<b>Mme Sabine SOUNY</b>	<a href="mailto:sabine.souny@ac-orleans-tours.fr">sabine.souny@ac-orleans-tours.fr</a>	02 47 70 79 15
CPD	<b>M.Jean-Pierre PENINON</b>	<a href="mailto:jean-pierre.peninon@ac-orleans-tours.fr">jean-pierre.peninon@ac-orleans-tours.fr</a>	02 47 70 19 15
CPC Tours Sud	<b>M.Laurent VIVES</b>	<a href="mailto:cptoursud@ac-orleans-tours.fr">cptoursud@ac-orleans-tours.fr</a> <a href="mailto:laurent.vives@ac-orleans-tours.fr">laurent.vives@ac-orleans-tours.fr</a>	02 47 70 19 16
CPC Tours Centre	<b>M.Laurent MASSE</b>	<a href="mailto:cptourscentre@ac-orleans-tours.fr">cptourscentre@ac-orleans-tours.fr</a> <a href="mailto:laurent.masse@ac-orleans-tours.fr">laurent.masse@ac-orleans-tours.fr</a>	02 47 70 19 17
CPC Tours Sud	<b>M.Patrice GENTILHOMME</b>	<a href="mailto:cptournord@ac-orleans-tours.fr">cptournord@ac-orleans-tours.fr</a> <a href="mailto:patrice.gentilhomme@ac-orleans-tours.fr">patrice.gentilhomme@ac-orleans-tours.fr</a>	02 47 70 19 06

### VILLE DE TOURS – GESTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Responsable de la G.A.S.	<b>M.Alex VETILLARD</b>		
Responsable secteur sport scolaire	<b>M.Christian MIGNON</b>	<a href="mailto:gas-secretariat@ville-tours.fr">gas-secretariat@ville-tours.fr</a>	02 47 70 86 53 06 89 21 83 72 06 19 07 27 40

### COMPAGNIES DE TRANSPORT

CONNEX LIGÉRIA	02 47 29 59 00
KÉOLIS	06 19 03 85 69